

CHSCT-REA exceptionnel du 20 mars 2020 relatif à la crise du COVID 19

Avis n°1

Le CHSCT-REA réaffirme l'obligation pour l'ensemble des personnels des EPLEFPA (enseignants, administratifs, AE, ARL, salariés d'exploitation) d'être maintenus dans le dispositif de confinement. Seuls les cadres hébergés sur site peuvent rester, en respectant les gestes barrières (5 mesures).

Résultat du vote

POUR : 8 soit 6 SNETAP-FSU / CGT-Agri, 1 FO, 1 SGEN-CFDT

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 UNSA

L'avis n°1 est adopté à la majorité.

Réponse de l'administration

La présidente du CHSCT-REA rejette l'avis. Ce dernier est non conforme aux consignes du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation qui :

- d'une part n'interdisent pas le travail en présentiel pour les missions essentielles (activités critiques) lorsque ces dernières ne peuvent pas être faites en télétravail, sous réserve du strict respect des consignes de sécurité (gestes barrière, horaires décalés, ...). Voir la note d'organisation au MAA du 17/03/2020 signée de la Secrétaire générale,
- d'autre part, demandent expressément la poursuite des activités de production des exploitations agricoles et des ateliers technologiques qui doivent permettre de continuer à nourrir la nation. Voir page 2 de la note de la DGER en date du 20 mars 2020.

La présidente rappelle que l'équipe de crise du SRFD a communiqué à plusieurs reprises sur :

- la consigne de rester chez soi,
- le déploiement massif du télétravail à chaque fois que possible,
- la limitation au strict minimum nécessaire des déplacements professionnels.

Avis n°2

Le CHSCTREA recommande aux administrations centrale et locales de veiller à la santé des agents tant au niveau des RPS (stress, isolement, anxiété...) que sur le plan des TMS (mal au dos, migraines, yeux larmoyants..) qui sont en télétravail.

Les agents administratifs n'ont pas reçu d'équipement adapté et le CHSCTREA n'a pas pu réaliser de visite (art 52.alinéa 4 du décret de 1982).

Résultat du vote

POUR : 9 soit 6 SNETAP-FSU / CGT-Agri, 1 FO, 1 SEA-UNSA, 1 SGEN-CFDT

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

L'avis n°2 est adopté à l'unanimité.

Réponse de l'administration

La présidente du CHSCT-REA prend acte de l'avis.

Avis n°3

Le CHSCT-REA alerte sur des difficultés rencontrées par des agents en télétravail dans la mise en œuvre du plan de continuité pédagogique en l'absence de maîtrise des outils numériques et la pression subie par leur administration, les élèves et les parents d'élèves.

Le CHSCT-REA préconise que les agents fassent valoir leur droit à la garde d'enfants.

Le CHSCT-REA réaffirme le droit à la déconnexion.

Résultat du vote

POUR : 9 soit 6 SNETAP-FSU / CGT-Agri, 1 FO, 1 SEA-UNSA, 1 SGEN-CFDT

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

L'avis n°3 est adopté à l'unanimité.

Réponse de l'administration

La présidente du CHSCT-REA prend acte de l'avis.

Avis n°4

Le CHSCT-REA considère que les examens ne pourront pas se faire dans les conditions normales et préconise que les épreuves soient adaptées.

Le CHSCT-REA s'inquiète du maintien du calendrier de Parcoursup.

Résultat du vote

POUR : 9 soit 6 SNETAP-FSU / CGT-Agri, 1 FO, 1 SEA-UNSA, 1 SGEN-CFDT

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

L'avis n°4 est adopté à l'unanimité.

Réponse de l'administration

La présidente du CHSCT-REA prend acte de l'avis.